



CONTRAT DE FILIÈRE



©magali-durand



OVINS



ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

● **Lisibilité**

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficacité et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

● **Concertation**

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

● **Ambition**

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.



Hervé Gaymard
Président du Conseil départemental



Gilbert Guigue
Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau





PRÉAMBULE

Dès les années 60, le Conseil général de la Savoie a décidé de mettre en place une politique active en faveur de l'agriculture savoyarde, définie en étroite concertation avec les organisations professionnelles agricoles. En 1967, le FADEGA (fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs) est né de la volonté d'aider à la modernisation de l'agriculture savoyarde et de son caractère montagnard, en privilégiant les démarches collectives. Cette politique a notamment été réaffirmée en 1998 avec la mise en œuvre du projet agricole départemental, en soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'aménagement du territoire savoyard. Les assises de l'agriculture de 2007, enfin, ont insisté sur les objectifs de maintien du maximum de valeur ajoutée de l'activité agricole sur le territoire savoyard, de nécessité de conciliation sur les usages de la terre et de l'eau, et de développement de nouveaux partenariats entre agriculture et autres activités notamment le tourisme.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans une politique départementale forêt-filière bois avec la mise en place du fonds forestier départemental en 1991 puis du plan départemental forêt-filière bois en 2007 à la suite des assises de la forêt la même année. L'objectif principal de cette politique était de faciliter la structuration des filières dans un contexte de forêts de forte pente.

Sur le plan de l'aménagement rural et du foncier, le plan espaces, paysages de Savoie (PEPS), approuvé en 2018, a permis de redéfinir les objectifs de la politique départementale sur ces sujets à la suite des différentes actions menées depuis 1991. Ce plan a notamment insisté sur les questions de conciliation des différents usages des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Enfin, le Département s'est lancé depuis 2018 dans la structuration d'une politique en faveur des circuits courts qui a fait l'objet d'une première délibération en 2019.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001 a d'emblée prévu le soutien financier de certaines

organisations professionnelles d'intérêt commun entre la Savoie et la Haute-Savoie. Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui lui a succédé en 2015, s'est vu transférer la majorité des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la forêt que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, en 2014, le premier contrat de filière a été signé entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la filière arboricole, afin de définir l'accompagnement de l'APS en réponse aux projets et problématiques de la filière. Cette démarche a ensuite été déployée au niveau d'autres filières, puis renouvelée en 2017 par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

La fin de la politique agricole et forestière commune au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc actée en 2023 et l'évolution du cadre d'intervention institutionnel redonnent une place prépondérante à l'intervention du Département en faveur de l'agriculture et de la forêt savoyardes. Ainsi :

- La Loi NOTRe réaffirme la compétence des Départements dans le soutien des exploitations agricoles pour leurs investissements et la mise en œuvre de mesures à finalités environnementales. La convention résultant du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signée entre le Département de la Savoie et la Région confirme ce rôle.
- Le Plan Stratégique National (PSN) a été lancé en 2023 sur le plan régional, ainsi qu'un certain nombre de plans de filière.
- La politique agricole est désormais portée à l'échelle du Département. Les dispositifs portés au sein du Département ou auparavant au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été reconduits pour se donner le temps de construire les nouveaux dispositifs d'intervention avec les acteurs concernés, en adéquation avec les axes retenus par le Département, les enjeux et problématiques rencontrés, les attentes de la société et des territoires.





Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le Plan Climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture



© Filature_Arpin

d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- ▶ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- ▶ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

Un premier contrat de filière « ovins » a été mis en place en 2014 entre l'Assemblée des Pays de Savoie et les organismes ovins des Savoie, afin de développer et sécuriser la production, augmenter la valeur ajoutée dans la filière. Un nouveau contrat a été signé en 2017, permettant de poursuivre les efforts réalisés dans les exploitations.

La filière « ovins lait » est également concernée par le contrat lait cru 2020-2025 bidépartemental (Savoie Haute-Savoie) : un projet qui s'inscrit dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale reprenant les trois piliers du développement durable, directement inspirée de la démarche France Terre de Lait et qui rassemble tous les acteurs de la filière.

Ces contrats ont fait leur preuve en termes d'accompagnement de la filière et des exploitations agricoles.

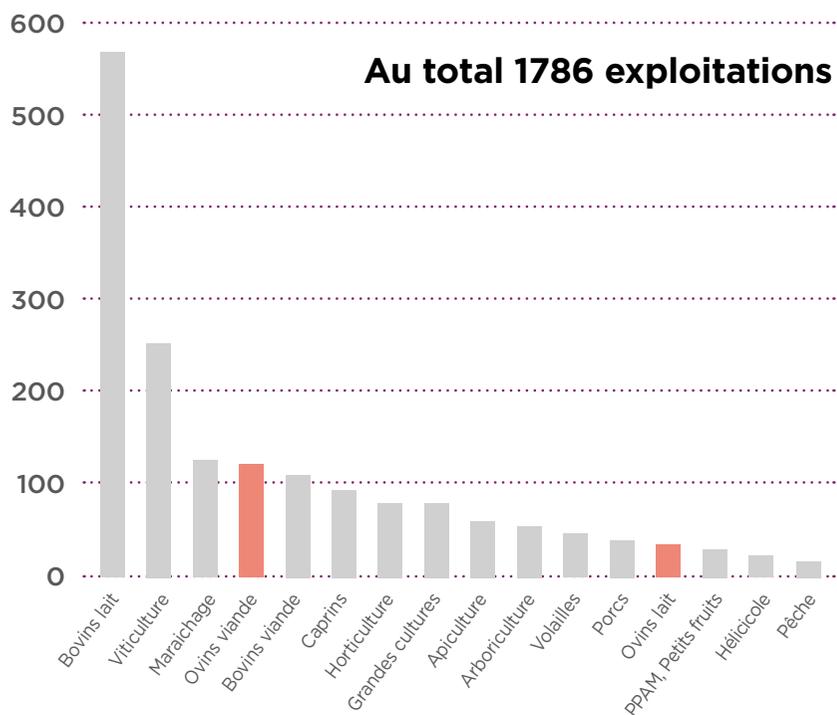


LA FILIERE EN SAVOIE

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

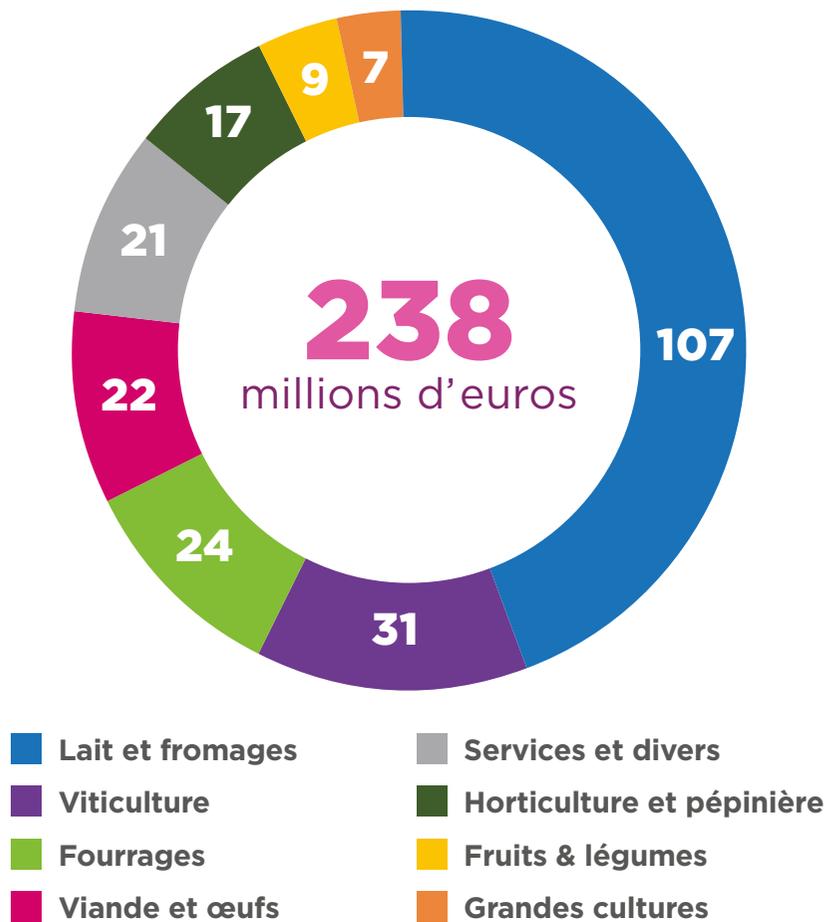
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022



CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)

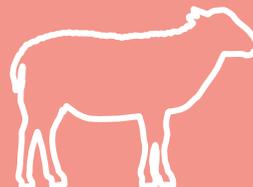


1.2- LE CONTEXTE DE LA FILIÈRE OVINS SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS

FILIÈRE OVINS VIANDE



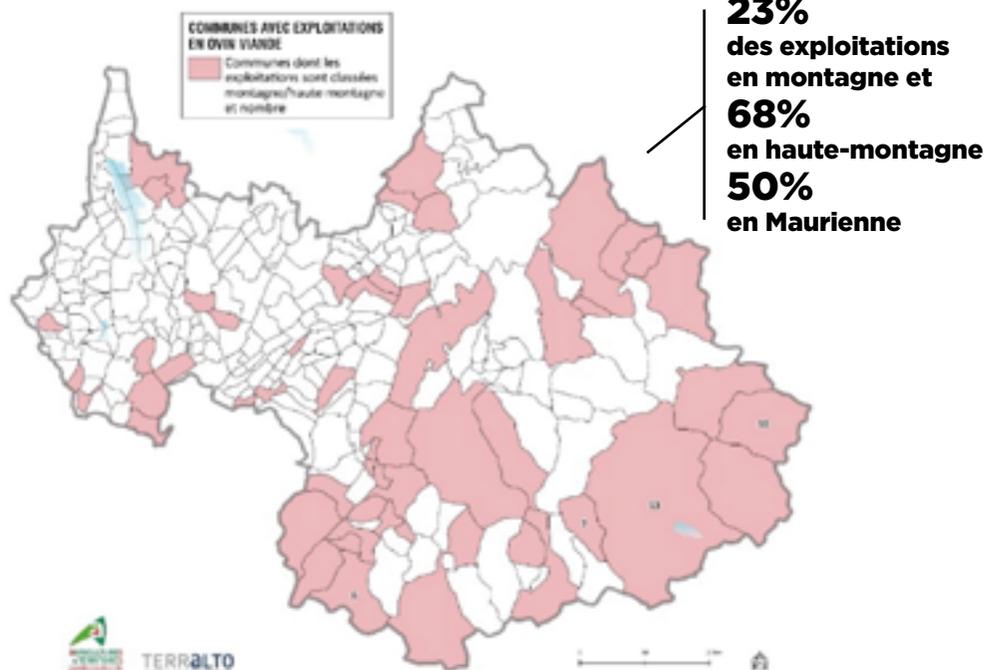
125
exploitations



31 240
ovins viande



349 tonnes
équivalent carcasse de
viande d'agneau



La filière est fédérée autour du Syndicat des Eleveurs de Moutons de Savoie qui représente plus de 80% des ovins et des éleveurs de moutons de Savoie.

Les éleveurs sont plutôt spécialisés (avec pour certains un petit travail en station l'hiver) et ont des troupeaux de 200 brebis en moyenne. De façon générale, la filière est orientée sur l'agro-pastoralisme. Chaque année, la transhumance triple l'effectif des animaux (100 000 brebis en estive).

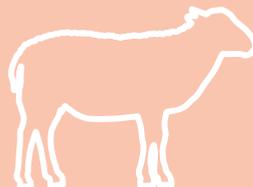
Les Savoie possèdent une race de brebis locale, très spécifique, la Thônes et Marthod, race menacée d'abandon. Le troupeau compte 3 500 brebis sur les Savoie.

La problématique majeure demeure la prédation qui ne cesse d'augmenter. La prédation menace fortement le renouvellement des générations et a totalement modifié les pratiques d'élevage avec des conséquences également sur l'entretien des espaces (temps de présence sur les alpages...).

FILIÈRE OVIN LAIT



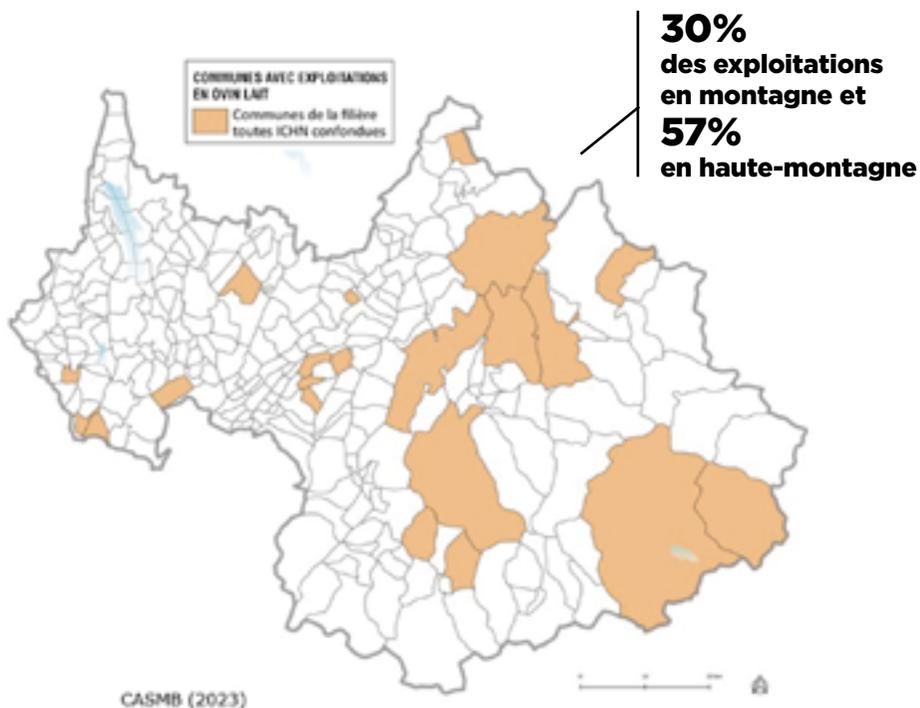
23
exploitations



4 200
ovins laitiers



Estim. **840**
tonnes de lait



La filière ovine lait est également fédérée autour du Syndicat des Eleveurs de Moutons de Savoie. La filière est 100% fermière et spécialisée. Si la production historique est la fabrication de la tomme de brebis, aujourd'hui la production est très diversifiée avec des fabrications innovantes, telles que les yaourts, desserts lactés, glaces... Même si la filière compte peu de producteurs, elle est très dynamique et recense de nombreuses installations ces dernières années.

LES ENJEUX

Facteurs de succès

Conditions de production à l'herbe et l'agro pastoralisme

Points de vigilance

Renouvellement des générations
Transhumance des troupeaux venant du Sud - quel retour économique local ?
Valorisation de la laine à conforter

Opportunités

Demande locale
Travail sur l'origine des produits

Menaces

Prédation
Changement climatique



LES ORIENTATIONS PARTAGÉES DU CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

Afin de répondre aux enjeux de la filière ovine en Savoie, le syndicat départemental des éleveurs de moutons de Savoie, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1

● **S'adapter au changement climatique.** Le climat en Savoie se réchauffe plus vite que la moyenne française avec + 1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la période 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2

● **Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement.** Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité paraît fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3

● **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique...** La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4

● **Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité.** La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes - recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenue dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5

● **Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation.** Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

6

● **Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral.** La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui reste fragile. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

● **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.** L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.





LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat ovins contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations stratégiques.

● Le syndicat départemental des éleveurs de moutons de Savoie

Le syndicat ovins a structuré et développé la filière en accompagnant les éleveurs lors de leur installation, et pour leur projet de développement, en mettant en place appuis techniques et formations en lien avec leurs besoins. Il est l'interlocuteur de la filière auprès des organisations agricoles, de l'administration ou des instances régionales et nationales.

● L'Union des Eleveurs de la race Thônes et Marthod

Elle s'efforce de fédérer et d'accompagner les éleveurs de la race et a pour objectif la préservation de la race. Il travaille beaucoup sur la variabilité génétique afin d'éviter toute consanguinité.



● La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Les Chambres d'Agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la Chambre d'Agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables. Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la Chambre d'Agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'Agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la Chambre d'Agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la Chambre d'Agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux Chambres d'Agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

● **Le Département de la Savoie : pour une filière « ovins » actrice de son territoire.**

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière ovins selon les trois types de soutien suivants :

▶ **Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;**

▶ **Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;**

▶ **Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.**

**PLUS
D'INFORMATIONS
EN ANNEXES
1, 2, ET 3**

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV 73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maîtrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV 73 sera confortée avec :

- la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture
- la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute Savoie.

Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son Plan Climat adopté fin 2023.

Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional.



LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

● L'association pour le développement de l'agriculture biologique - ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350 adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain.

L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer)
- Accompagner les producteur.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits court et de filières bio de proximité...)
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...)

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

● La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques.

La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, rela-

tions humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteurs-trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...)
- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.

● Le Groupement des Défense Sanitaire des Savoie - GDS des Savoie

Le GDS des Savoie est une association d'éleveurs dont l'objet est de contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire des toutes les espèces d'animaux de rente dans les départements de Savoie et de Haute Savoie, et de prendre toutes les initiatives nécessaires à cet effet, notamment :

- De concourir avec les services vétérinaires, l'administration et les vétérinaires sanitaires à la diffusion et l'application des programmes de prophylaxies réglementées ;
- D'étudier, de vulgariser et de mettre en œuvre tout programme de prophylaxie qu'elle juge utile ;
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des actions collectives ou individuelles propres à répondre aux problèmes sanitaires auxquels ses adhérents sont confrontés, notamment dans les domaines de la pathologie, de la zootechnie, de l'environnement et de la santé publique ;
- De promouvoir et de recommander, voire d'imposer, conformément au cadre réglementaire, des mesures d'hygiène et de prévention sanitaire ;
- De certifier les élevages selon des règles consignées dans des cahiers des charges spécifiques ;
- De mettre en place et de gérer des fonds de garantie, visant à apporter des aides financières à ses adhérents, selon un cahier des charges défini :

- De contribuer à l'information et la formation des propriétaires ou détenteurs d'animaux adhérents à l'association ;
- D'assurer la représentation des éleveurs adhérents. Le GDS des Savoie est l'intermédiaire privilégié entre ses adhérents, les organisations agricoles et l'Administration, en ce qui concerne les problèmes de santé animale ;
- De porter l'adhésion à l'organisme à vocation sanitaire (OVS) régional Auvergne Rhône-Alpes (Organisme à Vocation Sanitaire) dans le domaine de la santé animale, d'organiser et d'assurer la représentation des adhérents à l'OVS Auvergne Rhône-Alpes.

A ce jour, le GDS des Savoie compte 5 sections animales (bovins, ovins, caprins, abeilles, porcins) et près de 85% d'éleveurs de ruminants sont adhérents, ce qui permet à l'association de proposer des services qui répondent aux attentes de ses adhérents et garantissent un meilleur état sanitaire des troupeaux sur l'ensemble du territoire des 2 Savoie.

Le GDS offre un même service aux adhérents de l'association, aux mêmes tarifs d'adhésion, et selon les mêmes conditions contractuelles, sur les deux départements des Savoie.

Le GDS des Savoie, qui a pour vocation de contribuer à l'amélioration de la santé animale des troupeaux et des produits, s'inscrit dans un schéma global de valorisation des spécificités agricoles des Savoie, la promotion du développement pastoral et des races locales, la certification des élevages sous signe de qualité, la gestion collective de la santé animale et ainsi la protection de la santé humaine.

La fédération régionale des GDS (FRGDS AURA) étant reconnue OVS dans le domaine animal, le GDS des Savoie s'inscrit depuis des années dans cette démarche, par son implication au sein du GDS Auvergne Rhône-Alpes, notamment sur les missions confiées par l'Etat, entre autres.

Au niveau régional et national, le GDS des Savoie défend les intérêts spécifiques des éleveurs adhérents des montagnes et zones d'appellation d'origine protégée / indication géographique protégée (AOP / IGP) des Savoie, et participe à l'élaboration des programmes collectifs régionaux mis en application dans toute la région. Ces enjeux sont d'autant plus importants et essentiels à la pérennité de nos systèmes de productions.





ÉVALUATION - DURÉE

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière ovins sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.



© Magali-Durand

Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil
Départemental de la Savoie,
Hervé GAYMARD



Le Président de la Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Cédric LABORET



Le Président du Syndicat départemental
des éleveurs de moutons de Savoie,
Bernard DINEZ



Le Président de l'union des éleveurs de la
Race Thônes et Marthod
Jean-Marie TUPIN



CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

	Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1	S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratiques / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Etudes ex : stockage et partage de l'eau en alpage	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
2	Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
		Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
3	Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Expérimentations ex : alternatives énergétiques en alpage	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement/ Investissement	
		Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
4	Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Accompagner la production agricole à se positionner et réussir une réponse à appels d'offres pour l'approvisionnement de la restauration collective			Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
		Investissement dans un opérateur commercial local afin de dynamiser les filières locales et leur faciliter l'accès à la RHD	Collectivités, associations		Fonctionnement	Projet alimentaire territorial
		Accompagner l'organisation logistique sur le territoire et dans les filières	Collectivités, associations		Fonctionnement/ Investissement	Projet alimentaire territorial
		Déployer une stratégie locale de développement	Collectivités, associations	de 20 à 40 %	Fonctionnement	seuil dépenses < mesure T01 du PSN contrat départemental
		Etudes - expérimentations en faveur des filières locales et circuits courts	Organismes professionnels, collectivités	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	Projet alimentaire territorial ou contrat départemental

* Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé

5

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement prophylaxie, analyses, gestion sanitaire	GDS	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	En articulation avec le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires
	Préservation des races locales	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Accompagnement de projets (innovation, adaptation au changement climatique...)	Bénéficiaire in fine : Industries agro-alimentaires (via AURA entreprise)	soutien annuel	Fonctionnement	
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Mission d'intérêt général et d'expertise départementale	SEA	Voir modalités dans le contrat thématique PASTORALISME		
	Déployer une stratégie locale de développement	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement	

6

7

CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs (mesure 205 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles (mesure 206 du PSN)	Amélioration ou développement : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Déployer une stratégie locale de développement (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) au profit de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales)	Regroupement d'au moins deux partenaires	Taux 80 %	Fonctionnement	Dépenses ` > 5 000 euros
	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Dépenses de 20 000 à 300 000 euros

* Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.

5

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir pour mon exploitation d'élevage (mesure 201 du PSN)	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 30 % à 40 %	Investissement	Dépenses par type d'investissement de 10 000 à 225 000 ou 50 000 euros. /!\ certaines dépenses barème coût simplifié
	Investir en collectif d'agriculteurs (Mesure 204 du PSN)	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % à 45 %	Investissement	Dépenses > 5 000 euros Plafonds 350 000 euros sur la programmation
	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral (mesure 207 du PSN)	Investissements collectifs inscrits dans PPT : améliorations pastorales (accès, ressource en eau, reconquête, multiusage...) et investissements de production et transformation laitière en alpage	Collectivités, AFP, GP...	Voir modalités dans le contrat thématique PASTORALISME		
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles (mesure 302 du PSN)	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitations agricoles	Taux 35 %	Investissement	Dépenses 5 000 à 150 000 euros pour les exploitations avec transparence GAEC, 1M euros pour les autres bénéficiaires
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire (mesure 303 du PSN)	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités	Taux 25 % + 10 % si approvisionnement local conséquent	Investissement	Dépenses de 100 000 euros à 1M euros
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement (mesure 104 du PSN)	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Déployer une stratégie foncière agricole locale, en cohérence départementale (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) en faveur : de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement génération, de la transition des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

6



ANNEXE 3

CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Accompagner les exploitations	Soutien exceptionnel / aléa climatique	exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	en articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière"	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros **
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir pour mon exploitation d'élevage	Construction/déconstruction/extension/rénovation de bâtiments et les équipements des exploitations d'élevage	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 201 PSN hors mécanisation en zone de montagne avec dépenses < 10 000 euros **
	Investir en collectif d'agriculteurs	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DÉPHY	Taux 30 % + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesures 204 PSN **
	Préservation de la santé animale, améliorer la génétique des troupeaux :	Aide à l'acquisition de béliers	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif"	Investissement	Bélier de première main + bélier inscrit (carton d'identité du bélier) + bélier avec un génotypage ARR/ARR (exception pour les races à faible effectif où un seul gène ARR est demandé). 2 béliers

* les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

5

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral	Investissements collectifs inscrits dans PPT : améliorations pastorales (accès, ressource en eau, reconquête, multiusage...) et investissements de production et transformation laitière en alpage	Voir modalités dans le contrat thématique PASTORALISME			
	Améliorer les conditions des éleveurs	Expérimentation ex : clôtures virtuelles	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense en fonctionnement 40 % en investissement"	Fonctionnement/ Investissement	
	Autres investissements spécifiques	Filets, piquets, électrificateurs, poste de clôture / débroussailleuse (/ efficacité filets), bâtons de lecture	Exploitants agricoles	Taux 20 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif"	Investissement	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Transformer et valoriser mes productions agricoles	Investir individuellement ou collectivement dans la transformation, le conditionnement, le stockage de produits agricoles et/ou de commercialisation de produits agricoles ou transformés	Exploitants agricoles, collectivités	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 302 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Investir dans mon entreprise agroalimentaire	Investissement de transformation, conditionnement, stockage des produits agricoles ou transformés, ateliers collectifs de transformation, création/modernisation des industries agroalimentaires (IAA), conditionnement de produits	PME, collectivités : cf modalités mesure 303 PSN	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 303 PSN uniquement projets avec approvisionnement local majoritaire, avec dépenses < 100 000 euros **
	Maintien des outils d'abattage de proximité	Modernisation des outils d'abattage du territoire	Abattoirs de proximité	jusqu'à 40 %	Investissement	
	Autres investissements spécifiques	Equipements pour le transports d'animaux vivants vers les outils d'abattage collectifs départementaux : remorque moutonnaire, bétailière	Exploitants agricoles	Taux 15 % + 5 % signe de qualité + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

6

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas



CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt :

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site **savoie.fr**.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou une demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : **aides.auvergnerhonealpes.fr**

Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.

Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER) :

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, toutefois, le Département de la Savoie met en place une avance remboursable pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet retenu en comité de programmation relevant des dispositifs 201, 206, 207, 302 ou 303.

Versement (hors dispositifs FEADER) :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes

Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr

Suivi administratif : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

CONTRAT DE FILIÈRE OVINS

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

ADABIO : Association de développement de l'agriculture biologique

AFP : Association foncière pastorale

AOP : Appellation d'origine protégée

APS : Assemblée des Pays de Savoie

ASA : Association syndicale autorisée

AURA : Auvergne Rhône-Alpes

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

FADEGA : Fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs

FDCUMA : Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FRGDS : Fédération régionale des groupements de défense sanitaire

GAEC : Groupement agricole d'exploitation en commun

GDS : Groupement de défense sanitaire

GP : Groupement pastoral

HVE : Haute valeur environnementale

IAA : Industrie agroalimentaire

IFOAM : Fédération internationale des acteurs de l'agriculture biologique

LDAV73 : Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de Savoie

LIDAL : Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires

OVS : Organisme à vocation sanitaire

PEPS : Plan espaces, paysages de Savoie

PME : Petites et moyennes entreprises

PPAM : Plantes à parfum aromatiques et médicinales

PPT : Plan pastoral territorial

PSN : Plan stratégique national

RHD : Restauration hors domicile

SEA : Société d'économie alpestre

SLD : Stratégie locale de développement

SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

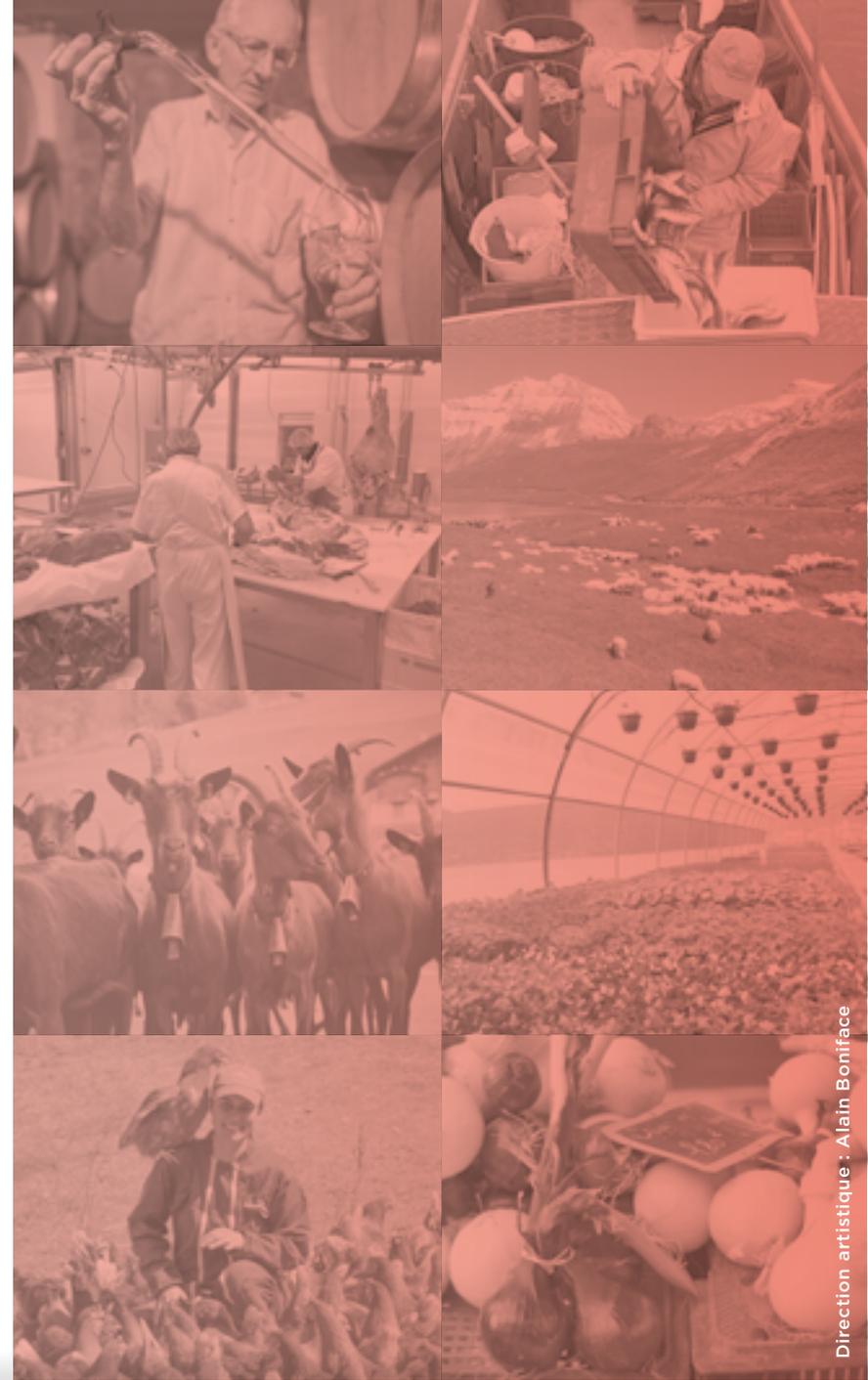
TEC : Tonne équivalent carcasse





LE DÉPARTEMENT

savoie.fr



Direction artistique : Alain Boniface